

Tel: +221 77 375 57 71 https://eagle-senegal.org/ http://www.eagleenforcement.org/

EAGLE SÉNÉGAL

Rapport 2^{ème} Semestre 2021

Table des matières

| 1. Introduction | 1 |
|----------------------------|----|
| 2. Résultats principaux | 2 |
| 3. Investigations | 3 |
| 4. Opérations | 5 |
| 5. Juridique | 8 |
| 6. Management et formation | 15 |
| 7. Médias | 21 |
| 8. Relations extérieures | 23 |
| 9. Conclusion | 25 |

1. Introduction

EAGLE Sénégal est une structure implantée au Sénégal à la suite de l'association Wara Conservation Project qui fût une des organisations membres du réseau EAGLE Network, pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique en collaboration avec le Ministère de l'Environnement du Développement Durable depuis octobre 2013. EAGLE Sénégal suit le modèle développéparLAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 6ème projet du réseau EAGLE.

Les objectifs d'EAGLE Sénégal sont :

- L'identification à grande échelle tous les trafiquants de perroquets et autres oiseaux, d'ivoire, de peaux de grands félins et autres produits fauniques illicites et la production de preuves flagrantes en cas de procès;
- Le renforcement de capacités des forces de défenses et de sécurité ainsi que des acteurs judiciaires en matière de criminalité faunique
- La facilitation des arrestations des délinquants fauniques;
- La facilitation des poursuites en justice et le suivi de l'exécution des décisions rendues ;
- L'éveil de l'attention du public sur l'application effective de la loi faunique et sur les risques encourus, de même que sur les sanctions en matière faunique.

Le second semestre 2021 a été marqué par des opérations et le renforcement des collaborations mises en place depuis 2014 avec le Ministère de l'Environnement et du développement Durable, le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale de la Police Nationale, Sûreté Urbaine, Unités Spéciales et Commissariats centraux), la poursuite des relations avec les Ambassades du Royaume Uni (Service Politique), des Etats Unis d'Amérique à Dakar (Service politique et Douanes), des Pays Bas (Service Politique et de la République de France (Service de Sécurité Intérieur). Le renforcement des collaborations a permis pendant ce second semestre 2021 la multiplication des formations en criminalité fauniques de divers services de sécurité et à l'appui des opérations de répression de cas de criminalité faunique.

Le travail de EAGLE Sénégal a été soutenu par : WILDCAT, Save the ELEPHANTS (E.C.F)

2. Résultats principaux

Au cours du deuxième semestre 2021, un total de 63 investigations a été mené à travers des missions sur toute l'étendue du territoire. Ces investigations ont permis d'identifier plus de 65 personnes qui s'activent dans le trafic de faune et/ou en lien avec trafiquants de faune ou braconniers importants. Au cours du second semestre 2021, le projet a appuyé les forces de défenses et de sécurité à la réalisation de 02 opérations de lutte contre le trafic de faune qui ont abouti à l'interpellation de 05 trafiquants. Il convient de noter qu'il s'agit dans ces cas, de trafic transnational et national de faune impliquant le Sénégal et la Guinée Conakry. Ces opérations ont permis la saisie de 02 peaux de léopard et 01 Guib Harnaché.

Consécutivement à ces opérations, les juristes de l'ONG ont appuyé les autorités compétentes dans la procédure et le suivi de cas.

Sur les **05** personnes interpellées, les **04** personnes ont été condamnées à des peines d'emprisonnement ferme. Le procès de la dernière personne a été renvoyé au **Mercredi 12 Janvier 2022.** La politique d'EAGLE visant la dissuasion, notamment par l'application de peines sévères aux trafiquants, cet aspect demeure primordial. Les **05** personnes interpellées sont tous de nationalité sénégalaise.

Dans le cadre du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, EAGLE a procédé à **05** formations en lutte en contre la criminalité faunique. Il s'agit de formations dispensées à **50** officiers et sous-officiers des parcs nationaux à la conservation du parc national du Niokolo Koba de Tambacounda. La deuxième formation était destinée à **04** maitreschiens en détection d'ivoire et de stupéfiants à la Brigade d'Intervention Polyvalente. La troisième formation a été dispensée à **90** gardes des parcs nationaux et **05** officiers et sous-officiers des parcs nationaux à la conservation du parc national du Niokolo Koba. La quatrième formation était destinée à **27** fonctionnaires de la police nationale à l'annexe de la Direction Générale de la Police Nationale. La cinquième formation était dispensée à **60** Gendarmes à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale.

L'ONG EAGLE continue de collaborer avec les autorités Sénégalaises en tenant régulièrement des entrevues avec les différentes autorités : Ministère de l'Environnement, Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur. Des relations sont également entretenues avec les missions diplomatiques, et notamment les Ambassades des Pays Bas, du Royaume Uni, de France, des USA, la Délégation de l'Union Européenne et l'ONUDC.

3. Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE Sénégal est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation.

Lors de ce second semestre 2021, les enquêtes et les observations de terrain révèlent que les peaux de grands félins et de petits félins ainsi que les peaux de bovidés, l'ivoire d'éléphant restent les produits les plus trafiqués au Sénégal.. EAGLE Sénégal a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Sénégal et les réseaux internationaux

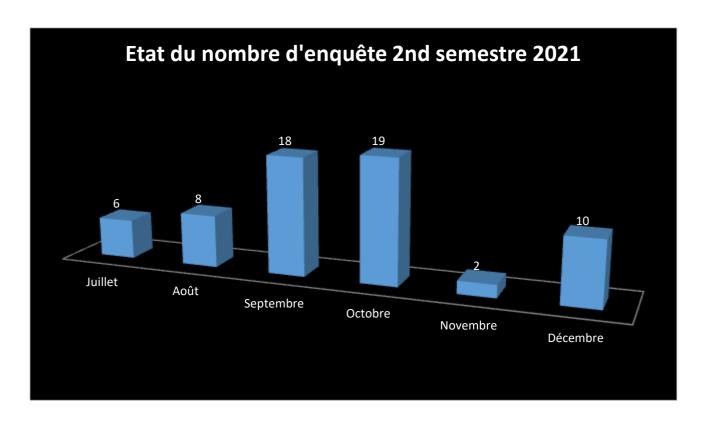


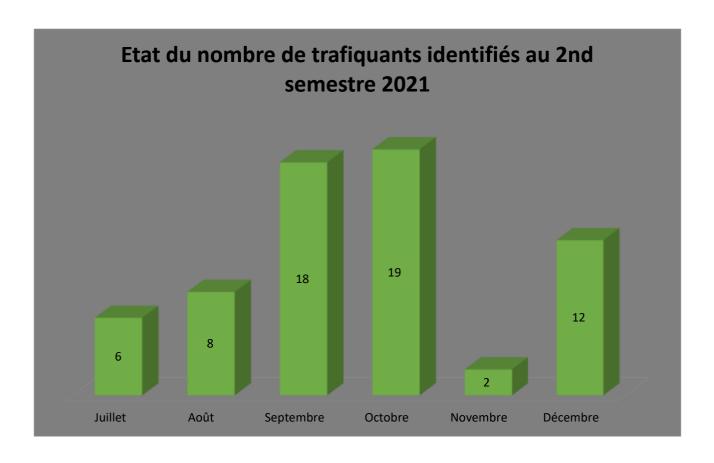
Indicateur

| Nombre d'investigations menées | 63 |
|---|----|
| Investigation ayant aboutie à une operation | 01 |
| Nombre de nouveaux trafiquants identifiés | 65 |

• 63 investigations ont été menées dans les 14 régions du Sénégal sur le trafic d'ivoire, de peaux d'espèces intégralement protégées et d'animaux vivants (mammifères-reptiles). 65 trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés. Sur ces 65 trafiquants identifiés, 04 trafiquants ont été arrêtés en détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement et partiellement protégées

Analyse rapide





4. Opérations

Indicateur

| Nombre d'opération | 02 |
|--------------------------------|----|
| Nombre de trafiquants arrêtés | 05 |
| Nombre de trafiquants en fuite | 00 |

05 trafiquants ont été arrêtés au second semestre 2021 grâce à l'organisation de deux (02) opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert du Parquet et sur le terrain en équipe conjointe comprenant EAGLE, les commissariats et leur brigade de recherche (BR), et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, plus précisément la Direction des Parc Nationaux.

- En second semestre 2021, 02 opérations.
- En Août 2021
- Le 02 Août 2021, à 12 h 44 mn, à Kédougou une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs nationaux de Kédougou en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Kédougou et l'appui de l'ONG EAGLE-Sénégal à l'hôtel la Noblex. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, la saisie des produits prohibés et à l'interpellation des nommés Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Ndaba CISSOKHO et Gabriel



BOUBANE de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces intégralement protégées notamment deux (02) peaux de

léopard, conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. Les peaux de léopard saisies sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application.

 Ils ont été auditionnés par les parcs nationaux le même jour et placés en garde à vue au commissariat central de Kédougou.
 La valeur des produits est estimée à 1.100.000 F CFA sur le marché local.



• Le 03 Août 2021, les mis en cause Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Ndaba CISSOKHO et Gabriel BOUBANE ont été déférés par les parcs nationaux devant le procureur de la république du Tribunal de grande Instance de Kédougou après leur durée légale de garde à vue. Les mis en cause ont bénéficié d'un retour de parquet. Ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kédougou qui les a inculpés, placé sous mandat de dépôt.

• En Décembre 2021

• Le 19 Décembre 2021 vers 11 h à Keur Ayib une opération a été menée par la Direction de la Police de l'Air et des Frontières suite à un contrôle sur un bus de transport en commun quittant Sédhiou pour Dakar. Ce contrôle a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune connu par EAGLE, en flagrant délit de détention et circulation d'un animal vivant conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la



faune. EAGLE a été invité pour donner son expertise et appuyer les OPJ dans le cadre de la procédure. A la fin de sa garde à vue, il a été déféré le 21 Décembre 2021 par devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kaolack. Le mis en cause a fait l'objet de deux retours de parquet. Il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kaolack qui l'a mis en liberté provisoire.



Analyse rapide

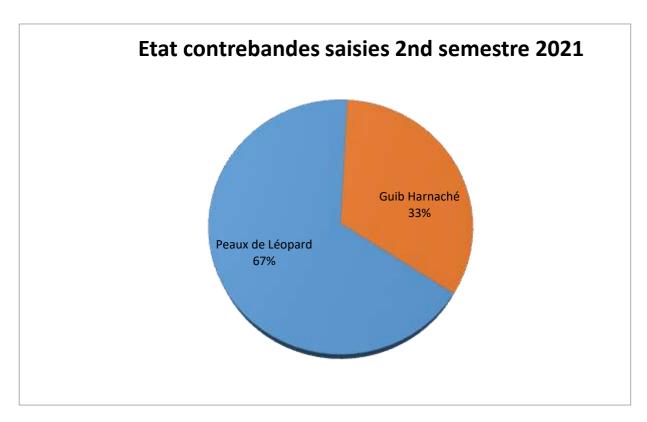


Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations 2nd Semestre 2021

| | Opération Mamadou DIAGNE, Diba CAMARA, Ndaba CISSOKHO et Gabriel BOUBANE du 02 Août 2021 | Opération Aboubakry Mboubé LY du 19 Décembre 2021 |
|---------------------------|--|--|
| Peaux entières de léopard | | |
| | 2 | |
| Peau d'hyène | | |
| Ivoire d'hippocampe | | |
| Guib Harnaché | | 1 |

5. Juridique

Indicateur

| Nombre de suivi d'audience | 05 |
|---|----|
| Nombres de trafiquants derrière les | 04 |
| barreaux avant déferrement et placement | |
| sous mandats de dépôt au parquet | |
| Nombre de trafiquants derrière les | 04 |
| barreaux après jugement et | |
| condamnation | |
| Nombre de trafiquants ayant été | 00 |
| condamnés à des peines | |
| d'emprisonnement avec sursis | |
| Nombre de trafiquants en attente de | 01 |
| procès | |
| Nombre de trafiquants en fuite | 00 |
| Nombre de transactions financières | 00 |
| avec le Ministère de l'environnement | |
| éteignant toute action en justice | |

- Au second semestre 2021, La cellule juridique d'EAGLE est constituée de 04 juristes internes dont 3 stagiaires et un titulaire (le chef de département).
- Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique d'EAGLE de plusieurs manières :
- 1. Transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique
- 2. Transmission des éléments du dossier et des circonstances aggravantes
- 3. Appui à la rédaction des PV
- 4. Mise à disposition d'analyse juridique et de notes d'information selon les affaires ;
- 5. Suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
- 6. Communication permanente avec les autorités ;
- 7. Formation des magistrats, des policiers, des gendarmes, des agents des Parcs Nationaux et des agents des eaux et forêts etc.

- Avec seulement 05 personnes interpelées dont 04 condamnées, le taux de condamnation ferme est satisfaisant. Les peines de prison sont dans la moyenne. De bonnes condamnations sont à noter au second semestre 2021 avec des peines de 03 mois ferme. Ces peines moyennes sont le fruit d'une longue lutte et une bonne collaboration avec les parquets et les administrations poursuivantes. Toutes fois, il faut constater que l'application de peine exemplaire dépend du tribunal et de son président. Certaines juridictions appliquent une tolérance zéro en matière faunique alors que d'autres privilégient une peine d'amende ou de sursis.
- L'analyse des nationalités impliquées montre que le trafic concerne des nationaux. Le rôle des trafiquants nationaux est essentiellement de fournir aux acheteurs qui sont souvent d'autres nationalités et disposent de contacts à l'étranger pour la revente illégale. Il importe que les autorités nationales tirent les conclusions nécessaires afin de garantir la sauvegarde du patrimoine faunique national.

La cellule juridique a suivi les cas en question qui sont :

• Affaire MP et DPN c/ Mamadou DIAGNE, Diba CAMARA, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO cas peaux léopard :

- Le 02 Août 2021, à 12h 44 mn, à Kédougou une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux de Tambacounda en collaboration avec les éléments du Commissariat Central de Kédougou et l'appui de l'ONG EAGLE-Sénégal à l'hôtel la Noblex. Les forces de sécurité déployées sur les lieux ont rapidement procédé à la constatation de l'infraction, la saisie des produits prohibés et à l'interpellation des nommés Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO de nationalité sénégalaise en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèces intégralement protégées notamment deux (02) peaux de léopard, conformément à l'article L 32 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune. Les peaux de léopard saisies sont des espèces protégées au Sénégal par la loi n°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et son décret d'application.
- Ils ont été auditionnés par les Parcs Nationaux le même jour et placés en garde à vue au Commissariat Central de Kédougou. La valeur des produits est estimée à 1.100.000 F CFA sur le marché local.
- Le 03 Août 2021, les mises en cause ont été déférés par les Parcs Nationaux devant le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Kédougou après la durée

- légale de garde à vue. Le même jour, les mises en cause ont bénéficié d'un retour de parquet au Commissariat Central de Kédougou.
- Le 04 Août 2021, les mises en cause Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt et de correction de Kédougou. Leur audience a été fixée au Jeudi 12 Août 2021.
- Ce jour, l'audience opposant le Ministère Public et les Parcs Nationaux c/ Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO a été renvoyée au jeudi 26 Août 2021 sur demande de Ndaba CAMARA pour la comparution de son avocat. Advenue cette date, le Tribunal de Grande Instance de Tambacounda a mis l'affaire en état d'être jugée. Il a interrogé et instruit les prévenus sur leurs identités et sur les faits. Les débats au fond et les plaidoiries se sont tenus correctement à la barre.
- La partie civile (la Direction des Parcs Nationaux) est revenue sur les circonstances de l'interpellation des prévenus. Elle a soulevé la gravité des faits de l'espèce. Elle est revenue sur la nécessaire protection de la faune, notamment du léopard qui est de plus en plus menacé, et ce, malgré les enjeux sécuritaires que représente le trafic d'espèces protégées. Elle rappelle que l'État du Sénégal est signataire de conventions internationales telles que la Convention CITES qui règlemente le commerce international des espèces de faune menacées d'extinction. Elle a plaidé pour la cause de l'environnement et a demandé en guise de dommages et intérêts, la somme de 7 000 000 F CFA.
- Le Procureur audiencier a soutenu que la matérialité des faits ne souffre d'aucune contestation car les prévenus reconnaissent eux-mêmes être pris en flagrant délit de détention, de circulation et de tentative de commercialisation de peaux de léopard. Le procureur a demandé que les prévenus soient relaxés pour le délit d'association de malfaiteurs. Il a requis que le tribunal déclare Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO coupables des délits de détention, de circulation et de tentative de commercialisation de peaux d'espèces intégralement protégées et de le condamner à une peine d'emprisonnement de 6 mois ferme en application des articles L32 du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune, D32 et D36 du décret d'application du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et d'ordonner la confiscation des produits saisis.
- Les avocats de la défense ont plaidé la clémence et une application bienfaisante de la loi.
 Par ailleurs ils ont dénoncé les modes de preuve des parcs nationaux et estiment que les prévenus ont été incités. Le Tribunal de Grande Instance de Kédougou a mis l'affaire en délibéré.

- Le Tribunal de Grande Instance de Kédougou a vidé l'affaire au siège en rendant la décision qui suit :
 - Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort :
 - En la forme déclare la procédure régulière.
 - Au fond relaxe les prévenus Mamadou DIAGNE, Diba CAMARA, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO des faits d'association de malfaiteur.
 - Déclare Mamadou DIAGNE, Diba CAMARA, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO coupables des délits de détention, circulation et tentative de commercialisation de peaux d'espèces intégralement protégées;
 - Reçoit la constitution de partie civile des Parcs nationaux ;
 - Leur alloue la somme de 2.000.000 f CFA en guise de dommages et intérêts;
 - Condamne les prévenus à une peine d'emprisonnement de 03 mois ferme.
 - Condamne solidairement les prévenus au paiement des dommages et intérêts ;
 - Ordonne la confiscation des objets saisis.
 - Fixe la contrainte par corps au maximum.
 - Mets les dépens à la charge des prévenus.

Affaire MP et EAGLE SENEGAL c/ Talla SARR

- Le 01 Octobre 2021, le tribunal de grande instance de Dakar a évoqué la cause opposant le Ministère public et EAGLE SENEGAL contre Talla SARR pour tentative d'intrusion dans un système informatif et injure non publique avant de la renvoyer au 08 octobre 2021. A l'audience du 08 octobre 2021, le tribunal de grande instance de Dakar a retenu l'affaire. Les débats d'audience et les plaidoiries le tribunal se sont bien tenus.
- le Tribunal de Grande Instance de Dakar a vidé l'affaire au siège en rendant la décision qui suit :
 - Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort :
 - En la forme déclare la procédure régulière.
 - Au fond relaxe le prévenu Talla SARR des faits d'intrusion dans un système informatique.
 - Déclare Talla SARR coupable du délit d'injure non publique ;
 - Reçoit la constitution de partie civile de l'ONG EAGLE ;
 - Lui alloue le franc symbolique CFA en guise de dommages et intérêts ;
 - Condamne le prévenu à une peine d'emprisonnement de 07 jours ferme.
 - Fixe la contrainte par corps au maximum.
 - Mets les dépens à la charge du prévenu.

Affaire MP et DPN c/ DEFCSS et Mamady BALDE et autres Cour d'appel de Ziguinchor

- Le 29 Juillet 2021, s'est tenue à la Cour d'Appel de Ziguinchor l'audience opposant la Direction des Parcs Nationaux c/ la Direction des Eaux et Forêts et Mamady BALDE et autres. La Cour d'Appel a évoqué l'affaire en son audience et l'a renvoyée au 07 Octobre 2021 pour plaidoiries puis au 25 Novembre pour même fins.
- Advenue cette date, la Cour d'Appel de Ziguinchor a évoqué la cause opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols et Mamadou BALDE et autres. Les débats d'audience et les plaidoiries se sont bien tenus. La Cour d'Appel de Ziguinchor a renvoyée l'affaire au 23 Décembre 2021 pour arrêt à être rendu.
- Le 23 Décembre 2021, la Cour d'Appel de Ziguinchor a vidé son délibéré dans la cause opposant le Ministère Public et la Direction des Parcs Nationaux contre la Direction des eaux et forêts et Mamady BALDE et autres. La cour a rendu la décision qui suit :

« En la forme :

Déclare l'appel recevable.

Au fond:

Infirme le jugement du Tribunal d'Instance de Kolda;

Annule l'ordre de poursuite de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ;

Annule le procès-verbal de transaction de la Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols ;

Renvoie les parties à l'audience du 10 Mars 2022 pour évocation au fond ».

• Affaire MP et DPN c/ Aboubakry Mboubé LY cas Guib Harnaché :

Le 19 Décembre 2021, vers 11 h à Keur Ayib une opération a été menée par la Direction de la Police de l'Air et des Frontières suite à un contrôle dans un bus de transport en commun quittant Sédhiou pour Dakar. Ce contrôle a permis l'interpellation d'un présumé trafiquant de faune, Aboubakry Mboubé LY connu par EAGLE, en flagrant délit de détention et circulation d'un animal vivant conformément à l'article L 32 du code de la chasse et de la protection de la faune. EAGLE a été invité pour donner son expertise et appuyer les Officiers de Police Judiciaire dans le cadre de la procédure. A la fin de sa garde à vue, Aboubakry Mboubé LY a été déféré le 21 Décembre 2021 devant le

Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kaolack. Le mis en cause a fait l'objet de deux retours de parquet. Il a été présenté à nouveau au Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Kaolack qui l'a mis en liberté provisoire. Son audience est fixée au **29 Décembre 2021.**

 Le 29 Décembre 2021, le tribunal de grande instance de Kaolack a évoqué la cause opposant le Ministère public et la Direction des Parcs nationaux contre Aboubakry Mboubé LY connu sous le nom d'Abou LY. Le Tribunal de Grande Instance de Kaolack a renvoyé l'affaire pour la comparution de l'avocat du mis à cause au Mercredi 12 Janvier 2022.

Analyse rapide

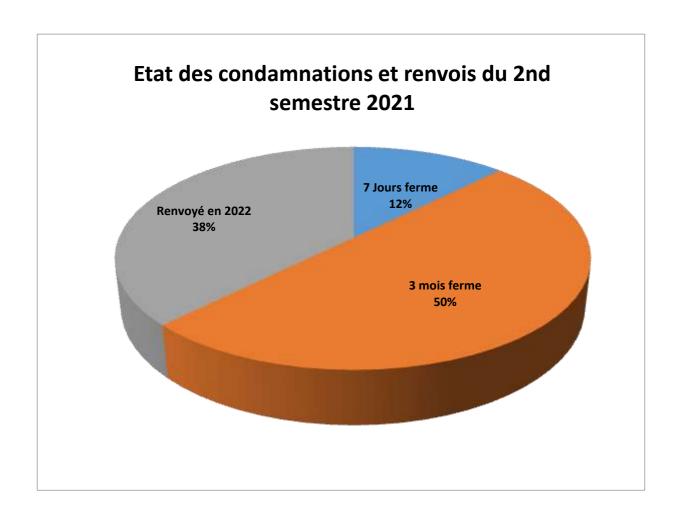


Tableau des condamnations trafiquants du 2^{ème} semestre 2021

| | Opération Mamadou DIAGNE, Diba CAMARA, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO du 02 Août 2021 | Opération Aboubakry Mboubé LY 19 Décembre 2021 |
|--|--|---|
| Nombre de trafiquants arrêtés | 4 | |
| Nbre de trafiquants condamnés | 4 | |
| 1 mois de prison | | |
| 2 mois de prison | | |
| 3 mois de prison | X | |
| 6 mois de prison | | |
| Renvoi | | 1 |
| Amende | | |
| Sursis | | |
| Nbre de jours passés sous les verrous | 90 | |

6. Management et formation.

Indicateur

| Nombre de juriste en test | 03 |
|---|----|
| Nombre de media en test | 01 |
| Nombre d'enquêteur en test | 00 |
| Nombre de comptable en test | 01 |
| Nombre de formations dispensées à | 05 |
| l'extérieur (police, agents des parcs etc) | |
| Nombre de formations internes au réseau | 01 |
| (activistes envoyés en formation dans le réseau | |
| EAGLE) | |

- 05 formations ont été dispensées au Sénégal pendant ce second semestre 2021.
- Les formations portaient sur la Criminalité Faunique :
- Présentation du RéseauEAGLE
- Présentation de l'ONG EAGLE et de ces objectifs dans la lutte contre la Criminalité Faunique
- Présentation du modèle EAGLE
- Présentation de la Convention Cites, de la convention transnationale sur les crimes organisés
- Présentations de cas d'arrestations de trafiquants et suivi juridique
- Présentation des produits de contrebandes
- Présentations des moyens de dissimulation des produits de contrebandes

Tableau de répartition des formations effectuées en second semestre 2021 par EAGLE

| Structures formées | Туре | Formateur | Nombre de personnes | Lieu | Date |
|---|--------------------------|--|---------------------|---|-------------------|
| Agent de la police | Police Nationale | - Intervention - Instructeur cynotechnique | 04 | B.I.P. | Août 2021 |
| Officiers et sous- officiers des parcs nationaux | Parcs Nationaux | Intervention Chef du Département juridique EAGLE Juriste EAGLE | 50 | Conservation du Parc Niokolo koba de Tambacounda | Août 2021 |
| Gardes des Parcs Nationaux | Parcs Nationaux | Intervention Chef du Département juridique EAGLE Juriste EAGLE Chef Secteur Eaux et forêts de Bakel | 95 | Conservation du Parc Niokolo Koba de Tambacounda | Septembre 2021 |
| Officiers et sous- officiers de la Police Nationale | Police Nationale | Intervention Commissaire de la Police Nationale Coordonnatrice EAGLE Juriste EAGLE Directeur de la faune | 27 | DPAF | Septembre 2021 |
| Gendarmes | Gendarmerie Nationale | Intervention Assistant de coordination EAGLE Juriste EAGLE Directeur de la faune et Point Focal CITES | 60 | EOGEN | Octobre 2021 |

Le 01 Aout 2021, le projet cynotechnique de chiens mixtes de détection d'ivoire d'éléphant et d'intervention est soutenu par EAGLE Sénégal en collaboration avec la Direction Générale de la Police du Sénégal, l'Ambassade de France au Sénégal dans le cadre de la lutte contre le trafic de faune. Ce mois d'août 2021, grâce au soutien indéfectible de nos partenaires, une formation d'un mois a eu lieu à Dakar avec l'intervention d'un instructeur cynotechnique français qui a formé quatre maîtres et trois chiens K9 de détection d'ivoire et de stupéfiants et en intervention policière. Lors de la cérémonie de clôture de la formation présidée par le Directeur Général Adjoint de la Police National et en présence des représentants de l'Ambassade de France et du Royaume Uni, EAGLE SENEGAL a été félicité pour le travail abattu et l'étroite collaboration avec les différentes unités et commissariats de police au niveau national. A cet effet EAGLE SENEGAL a reçu une distinction.





Nationaux a organisé un atelier de formation pour 50 agents du Parc Niokolo Koba composés de 33 Agents des Travaux des Parcs Nationaux stagiaire, 9 Ingénieurs des Travaux des Parcs Nationaux stagiaires et 8 agents services de la Direction des Parcs Nationaux. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique, la technique d'identification et de dissimilation des produits de contrebande, la rédaction des procès-verbaux, la CITES et le droit pénal de la faune. A la fin des formations, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certifie la formation aux participants





• Le 03 Septembre 2021 l'ONG EAGLE Sénégal en collaboration avec la Direction des Parcs Nationaux précisément avec la conservation du parc national du Niokolo Koba a organisé un atelier de formation pour 90 gardes et 05 officiers et sous-officiers des Parcs Nationaux. Ces gardes ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique, la technique d'identification et de dissimilation des produits de contrebande, la rédaction des procès-verbaux, la CITES et le droit pénal de la faune. A la fin des formations, EAGLE Sénégal a été invité à participer à la cérémonie de clôture marquant la fin de stage de la 12ème promotion des parcs nationaux présidé par le Directeur des Aires Communautaires Protégées. C'est lors de cette cérémonie qu'EAGLE a procédé à une remise de certifie la formation aux participants.





• Le 21 Septembre 2021, dans le cadre du programme de Partenariat Opérationnel Conjoint, l'ONG EAGLE Sénégal a été invitée à un atelier de formation sur la criminalité faunique pour 27 fonctionnaires de la Police Nationale. Ils ont pu aborder notamment les techniques de dissimulation et d'identification des produits de contrebande et partager l'expérience d'EAGLE Sénégal par des présentations d'opération de trafic de faune en collaboration avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)



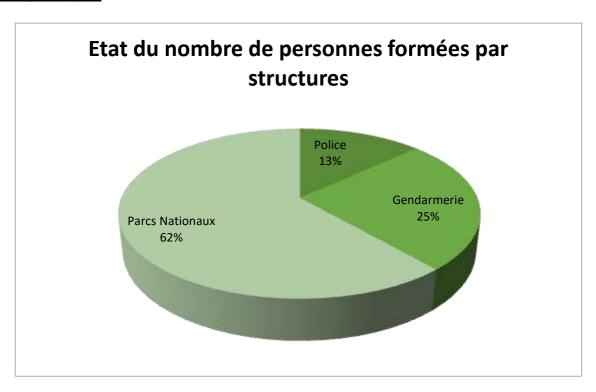
Le 15 Octobre 2021, au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), EAGLE Sénégal, en collaboration avec la coopération française au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour 60 sous-officiers de Gendarmerie issus de différentes unités qui passaient le grade d'officiers de police judiciaire. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.





- Management :
- Un juriste a été quitté le projet à la fin de son contrat. Le chef du département Juridique a été nommé Assistant de Coordination. Deux juristes ont été titularisés à la fin de leurs stages.
- La Coordinatrice a effectué plusieurs démarches administratives dans le cadre des accords de partenariat avec la Police, les douanes et le ministère de l'environnement et du développement durable. Ces démarches avaient pour but de faciliter le travail d'EAGLE avec les différentes administrations dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.
- La Coordinatrice a aussi mis en œuvre plusieurs diligences pour établir et renforcer la collaboration avec l'Etat du Sénégal, les Ambassades et autres partenaires privés. A ce titre, elle a rencontré 42 partenaires extérieurs et collaborateurs au premier semestre 2021.
- Plusieurs sessions de recrutement ont été organisées par la coordination et le département juridique et ont permis de mettre en test, au premier semestre un juriste et un chargé de média en plus de la formation de l'enquêteur informaticien et 02 juristes recrutés en fin 2021.

Analyse rapide



7. Médias

Indicateur

| Nombre de pièces médiatiques totales : 61 | | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|--|--|
| Pièces television | Pièces presse | Pièces presse | Pièces presse | | |
| | radio | internet | papier | | |
| 00 | 00 | 40 | 21 | | |

Au moins 61 pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE au second semestre 2021 dont au moins, 40 pièces Internet, 21 pièces écrites, 00 pièce presse Radio et 00 pièce télévision.

Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note :
 « l'Observateur » « Enquête », « Le quotidien », « Walfadjri », « Libération », « L'As »,
 « L'Enquête », « Direct info » et « La tribune »).

Quelques exemples de pièces internet :





CRIMINALITE FAUNIQUE Trois trafiquants de peaux arrêtés

ncore des peaux de léopard ont été saisies à Kédougou. Pour ce troisième trimestre de l'année 2021, 11 le nomd bre de peaux de léopard saisies dans la région et 11 trafiquants interpellés (dont 7 déjà condamnés).

La Direction des Parcs Nationaux, en collaboration avec le Commissariat Central de Kédougou et l'appui du projet Eagle Sénégal a démantelé un réseau de trafic faunique. L'opération a permis l'interpellation, le 2 août 2021, de quatre présumés trafiquants de. faune en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de deux peaux de léopard. La dernière saisie à Kédougou daté seulement d'il y a moins de deux mois avec 2 peaux de léopards saisies et 3 trafiquants de faune condamnés entre 3 et 6 mois de prison ferme. Pour ce troisième trimestre de l'année 2021, cette opération porte à 11 le nombre de peaux de léopard saisies à Kédougou et 11 trafiquants interpellés (dont 7 condamnés). Egalement, de 2018 à 2021, en sculement 2 ans et demi donc, d'après le projet Eagle-Sénégal interrogé, un bien triste inventaire fait état de 15 peaux de léopard saisies au Sénégal et de 15 trafiquants condamnés. Ces léopards issus du Parc National du Niokolo Koba, du secteur de Kédougou, ou des pays voisins, sont souvent capturés et tués dans des conditions inhumaines. Pourtant ils sont intégralement protégés et ne bénéficient d'aucune autorisation de commerce possible, morts ou vivants. Cette espèce est décidément conduite par les trafiquants sur le mauvais chemin de l'extinction en Afrique de l'Ouest.

Peaux L'obs

La nouvelle opération menée par la Direction des Parcs Nationaux, en collaboration avec le Commissariat central de Kédougou et l'appui du projet Eagle Sénégal, a été encore fructueuse. «Elle a permis l'interpellation, le 2 août 2021, de quatre présumés trafiquants de faune en flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation de deux peaux de léopards. Ce phénomène de trafic de peaux de léopards va-t-il enfin s'arrêter ? La dernière saisie à Kédougou date seulement d'il y a moins de deux mois avec 2 peaux de léopards saisies et 3 trafiquants de faune condamnés entre 3 et 6 mois de prison ferme», ont informé les services compétents. Pour ce troisième trimestre de l'année 2021, indiquent-ils, cette opération porte à 11 le nombre de peaux de léopard saisies à Kédougou et 11 trafiquants interpellés (dont 7 déjà condamnés).

CRIMINALITÉ FAUNIQUE À LA FRONTIÈRE SÉNÉGALO-GAMBIENNE Une antilope dans un carton saisie à Keur Ayib

minaité founcier s'est étendue à la frontière Sénéganthèrese. Et les ac-teurs du la lutte contre ce trafic de faune sauxage and solvi cette plate. En effet, ce 19 decembre 2021, lam d'un contrôle rigoureur. La Police des free-tières de Keur Aylo (FRF), a faint une onomole cars un bus effectuant la liason Sedhou – Dakar. C'est alesi qu'un agent du poste a puinterpeller n présumé trafiquant de faune es Sagram celt de détendes et elique-tion d'un béte Guit Harraché, une antique du Sénègal partiellement protésse par l'article D36 su Code de la Chinze et do la Protection de la Faune seregalais, Le presuné trafiquant de faune, qui n'avait jusqu'alois jameis été inquiété par la justice, n'en

AL es specs de l'ambactunda Micholopo. La cirriagnophe de la cri-natité faunque s'est étentue à la entière Sérégambierne. Et les ac commerce intendit d'animaux sus-

E a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête. Et si les faits qui lui sont reprochés étaient avénis. Il risquetat une poine d'emprisonne-ment pouvert aller jusqu'à un an et d'une amende jusqu'à 1,200,000 FCFA, selon l'article LS2 du Code de la Chaise et de la Protection de la Faune. Car nul no peut passéder, tirculer ou commercialiser des aniesaux sauxogas au Sevégal sans se référer et se soumattre aux lois de protection de la faute. La matheureuse très jeune an-tiliope serait coptunée en Cataminios après l'abattage de sa mère, Lors de sa découverte dans le corton, elle avait du mai à se lever tant le contenant dans lequel elle était habilement dissimulée était petit: Son état de sonté est bon et elle a immédiace-ment été prise en charge par les ser-vices de la Direction des Parcs. Nationaux, avec l'oppui du projet

Eagle Sénégal, Extre 2000 et 2021, les opérations menées par les Ministères de l'Envi ronnement et la Direction Générale de la Police, en collaboration avec le Projet Eagle Sériégal, auront monii à la saisse de 134 animaux vivants et 58° animias sausages morts, sans comp-ser plus de 20 kilos d'Ivoire, 48 griffas de léspants et 33 dents d'hippopo-tanes. Rappeloro que la triminalité l'aunique entraîne dans son sillage une déstabilisation économique et sécuri-

Quotidien d'informations générales Nº 1463 du Jeudi 23 P.5

CRIMINALITE FAUNIQUE Une antilope dans un carton

saisie à Keur Ayib

A prix les zeunes de Tambaccumula et Kédougeu, la cartographie de la crissianise despundique et est étendam à la frantale de la Fanne. Car nul de peut possédar, curuler ou
confidence de la Chasac et de la Protection de
la Fanne. Car nul de peut possédar, curuler ou
comment de la fanne de la Fanne. Car nul de peut possédar, curuler ou
comment la fine de comment de la mentale de la mentale

11/2

23 Leanble 2021

8. Relations extérieures

Indicateur

| Nombre de renco | ntres | 29 | | |
|-----------------------|----------------------|--------------------|----------------------------|------------------|
| Prise de contact pour | Suivi de l'accord de | Ratification de la | Collaboration Sur | Visio conférence |
| demande de | collaboration | collaboration | affaire/formation en cours | |
| collaboration/soutien | | | | |
| | | | | |
| 00 | 04 | 00 | 24 | 01 |
| 00 | 04 | 00 | 27 | |

Durant le second semestre 2021, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu :

En Juillet 2021

- 1. Ambassade du royaume uni.
- 2. Le Chef de le Brigade d'Intervention Polyvalente

En Août 2021

- 1. Le Directeur Général Adjoint de la Police Nationale
- 2. Le Chef de la Brigade d'Intervention Polyvalente (BIP)
- 3. Le Service de Coopération de l'Ambassade de France au Sénégal
- 4. Le Service de Sécurité de l'Ambassade de France au Sénégal
- 5. Le 1er conseiller de l'Ambassadeur de France au Sénégal
- L'officier de liaison de NCA (National Crime Agency) de l'Ambassade du Royaume Uni au Sénégal
- 7. Le commissaire de la police de Kédougou
- 8. Le commissaire adjoint de la Police de Kédougou
- 9. Le conservateur du parc Niokolo Koba

En Septembre 2021

- 1. Le Directeur de la DPAF
- 1. Le Directeur des Eaux, Forêts Chasse et Conservation des Sols
- 2. Le Directeur des Aires Marines Communautaires protégées
- 3. Le Directeur du Projet Partenariat Opérationnelle Conjointe de l'Union Européenne
- 4. Le Conseiller Technique du DGPN

- 5. Le Chef de la Police Judiciaire
- 6. Le Conservateur du Parc National de Niokolo Koba
- 7. Le Lieutenant en Charge de la cyber-sécurité.

• En Octobre 2021

- 1. Le Directeur de la Gestion de la faune et Point focal CITES
- 2. La coopération Française de Gendarmerie
- 3. L'Adjoint du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Dakar.

• En Novembre 2021

1. Le Service de Sécurité Intérieure (SSI) de l'ambassade de France

En Décembre 2021

- 1. Le Substitut du procureur Général près la Cour d'Appel de Kaolack
- 2. Le substitut du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Kaolack
- 3. Le Chef de la Police Judiciaire
- 4. Commissaire Spécial de l'air et des Frontières de Keur Ayib
- 5. Le Chef de la Brigade Anti Criminalité du Commissariat Central de Dakar
- 6. US Forestry

9. Conclusion

L'année 2021 était le rendez des opérations et de la consolidation des acquis sous wara. Lors du second semestre 2021, EAGLE SENEGAL le résultat des opérations est à la baisse comparé au premier semestre 2021. Toutefois plusieurs formations ont été dispensées au second semestre 2021. L'opération réalisée au cours du second semestre est le résultat d'une investigation poussée.

Le travail de sensibilisation amorcé ces dernières années est concluant. Nous notons de plus en plus de condamnation ferme avec des peines allant à la moitié du maximale prévue par la loi. Les formations ont eu un effet favorable avec un bon retour des éléments formés qui deviennent de plus en plus impliqués dans la lutte contre la criminalité faunique comme en atteste l'opération à Keur Ayib.

Nous avons noté une bonne collaboration des parquets impliqués qui ont été attentifs aux plaidoyers de la lutte contre le trafic de faune, des commissariats à travers leurs Brigades de recherche qui ont appuyé sans faille les opérations. La Direction des Parcs Nationaux s'est distinguée par un sens élevé et exceptionnel de la collaboration en matière de lutte contre le trafic de faune mais aussi une conscience élevée de la nécessité de la conservation des espèces de faune menacées. L'appui des Ambassades est toujours déterminant même s'il n'est pas encore exhaustif eu égard à certaines situations.

Les démarches administratives auprès des autorités se poursuivent.

Pour l'année 2022, nous attendons remettre le même dynamisme de 2021 dans les opérations et les formations.